


Convocation

**HERY B**

	<p><b>Départ</b></p> <p>Rendez-vous le <u>samedi 22 février</u> à <u>05h45</u></p> <p><u>Gymnase Joliot Curie - 21 rue Raspail</u></p>	
	<p><b>Retour</b></p> <p>Le <u>vendredi 28 février</u> vers <u>22h15</u></p> <p><u>Gymnase Joliot Curie - 21 rue Raspail</u></p>	

Par mesure de sécurité, au retour votre pièce d'identité vous sera demandée avant de récupérer votre enfant.

En l'absence des parents, seule une personne majeure munie d'une autorisation écrite, nommément désignée par eux, et justifiant de son identité pourra se voir confier l'enfant à l'arrivée du car.

En cas de désistement, pour quelconque raison, prière de nous en avertir par téléphone et par courrier. En cas de maladie, nous fournir un certificat médical.

- Veillez à l'étiquetage des bagages aux nom et prénom de l'enfant et adresse personnelle.
- Le voyage s'effectuera en train.

Vous trouvez des informations utiles pour le voyage au verso

# Informations pratiques

## Comment puis-je savoir si mon enfant est arrivé à destination ?

Un SMS vous préviendra de l'arrivée de votre enfant sur la structure d'accueil du séjour.

## Que faire si je veux confier de l'argent de poche ?

Si vous confiez de l'argent de poche à votre enfant, le mettre dans une enveloppe sur laquelle seront portés ses nom et prénom ainsi que la somme et la remettre au moment du départ.

## Que se passe-t-il si j'emporte des objets précieux ?

Nous vous déconseillons d'emporter des objets de valeur (bijoux, consoles de jeux...). En cas de perte ou de disparition, l'organisme ne pourra en être tenu pour responsable. Les téléphones portables ne sont pas admis durant le séjour.

## Que faire si mon enfant est malade ou suit une prescription ?

Fournir une ordonnance pour tout médicament (y compris Doliprane). Ne pas donner le carnet de santé (sauf cas exceptionnel). Lors du départ veuillez signaler tout mal de transport.

## Comment prendre des nouvelles du séjour ?

- Par le biais du site de la Ville ([www.ivry94.fr](http://www.ivry94.fr)), onglets :  
A tout âge > Les vacances > Les journaux de bord

**Adresse de la structure :** Centre de vacances de la ville d'Ivry sur Seine  
4399 Route Des Annuits – Le Pontet  
73400 Héry-sur-Ugine  
Directeur : Marc COHEN

Pour tout renseignement :

Service Vacances - 37, Rue Saint-Just – 94200 IVRY-SUR-SEINE

Tel : 01.49.60.28.95 ou 01.49.60.24.04 ou 01.49.60.28.46 (en semaine de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi 13h30-17h00).

Standard de la Mairie (en dehors des heures de bureau) 01.49.60.25.08